



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-57812>

Département(s) de publication : **60, 95**

Annonce n° **24-57812**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Creil

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21600174300527

Ville : CREIL

Code postal : 60100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 60, 95

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://ville-de-creil.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_18615_1018179.html

Identifiant interne de la consultation : 2024-026

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : CAUHET Marine

Adresse mail du contact : service.marchespublics@mairie-creil.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 344295212

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Lettre de candidature (DC1 - dernière mise à jour) - Tout document daté et signé attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (délégation de signature, extrait K-Bis datant de moins de 3 mois) ; Précision : Si le candidat fournit une délégation de signature limitée par des montants financiers, celle-ci devra impérativement autoriser le signataire à engager la société pour le montant maximum sur toute la durée du marché. - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration du candidat (DC2 - dernière mise à jour). En cas de groupement, chaque membre doit fournir à l'Acheteur

une déclaration du candidat - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite de travaux de même nature que celle du contrat - Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. Les soumissionnaires doivent fournir des références de prestations représentatives et similaires à l'objet du présent marché. - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat - Conformément aux articles R2142-2 et R2142-13 du Code de la Commande Publique, et compte-tenu de ses conditions d'exécution (opération effectuée selon un programme contraint majoritairement pendant les congés scolaires), l'Acheteur fixe la condition minimale de participation suivante : Au moins 2 personnes en charge de la compétence " paysagiste " devront constituer l'équipe de manière à assurer la continuité de la mission et être en capacité de répondre aux problématiques techniques pouvant être soulevées pendant l'exécution. - Les éventuelles qualifications professionnelles correspondant à l'objet du marché et/ou les attestations de capacité émanant de maîtres d'ouvrages.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 20/06/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Les services de la Ville de Creil

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Creil

Code CPV principal - Descripteur principal : 71400000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre a pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des cours d'écoles sur la Ville de Creil dont les missions sont composées comme suit : - DIA, ESQ, - AVP, - PRO, - ACT, - VISA, - DET, - AOR. Le détail des missions ainsi que le périmètre d'intervention figurent au CCTP.

Lieu principal d'exécution du marché : 60100 CREIL

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Une visite facultative est organisée : les modalités de la visite sont détaillées au RC. Aucune variante n'est autorisée. En cas de présentation d'une offre avec variante, seule l'offre de base clairement identifiée à l'ouverture des offres sera prise en compte et la variante ne sera ni analysée ni classée. En application de l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, la transmission des candidatures et des offres se fait par voie électronique. Toutes les

communications et échanges d'informations sont également effectués par des moyens électroniques. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2010 et conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, l'identification des candidats pour accéder aux documents de la consultation par voie électronique n'est plus obligatoire. Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait que l'identification leur permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées aux documents qu'ils téléchargeront. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées. Signature électronique : dans le cadre de cette consultation, la signature électronique par l'Attributaire est exigée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/05/2024